



## Prélèvements mensuels

Brest le 26 juin 2017

Comptable : Mme LOAEC  
Téléphone : 02.98.45.17.70

La majorité des familles règle les factures en dix mensualités. Ce mode de règlement permet un étalement des dépenses et facilite la gestion administrative pour l'établissement.

### Situation 1

Vous êtes nouveau parent dans l'établissement ou vous n'avez pas souhaité opter pour ce mode de règlement l'année passée. Si ce mode de paiement vous convient, vous voudrez bien compléter et signer l'imprimé ci-joint et le retourner accompagné d'un RIB pour le **vendredi 08 septembre 2017 au service comptabilité**, à l'attention de Madame LOAEC.

Dans le cas contraire, une facture trimestrielle, payable sous huitaine, vous sera adressée fin octobre, fin janvier, fin avril.

### Situation 2

Vous aviez choisi ce mode de règlement les années précédentes. Sans autre formalité de votre part, il sera reconduit à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

***Vous n'avez donc pas à remplir l'imprimé joint.***

Vous trouverez ci-dessous les barèmes et les dates de prélèvements.

### Mensualités

Sections	Montant mensuel à prélever	Dates des prélèvements	
Maternelle	29 €	1 <sup>er</sup> octobre 2017	1 <sup>er</sup> mars 2018
Maternelle (1/2 journée)	21,75 €	1 <sup>er</sup> novembre 2017	1 <sup>er</sup> avril 2018
Primaire	29 €	1 <sup>er</sup> décembre 2017	1 <sup>er</sup> mai 2018
Collège	53 €	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> juin 2018
Lycée *	61.50 €	1 <sup>er</sup> février 2018	1 <sup>er</sup> juillet 2018
B.T.S./DCG *	97 €		

\* ***dont 2,50 € de participation au titre du forfait culturel***

### Rappel

- ⇒ A ce montant mensuel peuvent s'ajouter des frais divers et les manuels en enseignement supérieur.
- ⇒ Une réduction de 50 % de la contribution des familles est accordée à partir du troisième enfant scolarisé dans le groupe scolaire Javouhey Rive-Droite.

Le Directeur du groupe scolaire Javouhey Rive-Droite  
Ronan WALTER